

Guide d'utilisation — Document n°1 : Demande d'aménagement d'épreuve

À l'attention du candidat

Ce guide explique comment remplir correctement la demande d'aménagement d'épreuve (document n°1).

☒ Épreuves écrites

Indiquez si votre demande concerne les épreuves scientifiques, littéraires ou les deux. Si vous indiquez uniquement « scientifiques », vous ne bénéficierez pas d'aménagements pour les épreuves littéraires.

En cas d'utilisation d'un ordinateur, précisez impérativement les logiciels utilisés. Si rien n'est mentionné, seul un traitement de texte sans correcteur orthographique sera autorisé.

Attention, pour certains concours, une fois que l'aménagement de l'utilisation de l'ordinateur est accordé pour certaines épreuves les copies manuscrites ne sont pas acceptées. Vous devez vous référer aux notices des concours.

Mentionnez également si l'usage de l'ordinateur est demandé pour les épreuves écrites, orales ou les deux.

🗣 Épreuves orales

Trois parties peuvent composer les épreuves orales :

1. La préparation
2. La manipulation (manipulation matérielle – hors lecture, écriture et communication orale)
3. L'interrogation

Les travaux pratiques (TP) comportent trois parties :

1. La préparation éventuelle
2. La manipulation (manipulation matérielle – hors lecture, écriture et communication orale)
3. L'interrogation

Epreuve de TIPE :

L'épreuve du TIPE (Travail d'Initiative Personnelle Encadré) est une épreuve orale à part entière de 30 minutes, sans préparation ni écrit.

3. L'interrogation

Autres épreuves :

1. La préparation éventuelle
3. L'interrogation

Indiquez « Tous » si un aménagement est nécessaire pour les trois parties, ou bien indiquez 1, 2 et/ou 3 en précisant la raison.

Si l'usage d'un ordinateur est demandé, précisez pour quelle(s) phase(s) : préparation et/ou interrogation.

Renonciation

Indiquez les mesures auxquelles vous renoncez, notamment si vous aviez obtenu des aménagements au Baccalauréat. Toute mesure non mentionnée dans votre demande, dans la partie écrite ou orale sera considérée comme une renonciation.

Rappels importants

- Chaque concours décide des aménagements accordés. Vous devez lire la réglementation de chaque concours.
- Des adaptations locales peuvent exister selon les centres (ordinateurs, salles, etc.).

Document n° 1

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Numéro d'inscription :
NOM Prénom :

Filière :

Autres Prénoms :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

Téléphone portable :

E-mail :

Etablissement fréquenté :

Avez-vous passé les concours la session précédente ?

 oui non

Demande à bénéficier d'aménagement d'épreuves, conformément aux dispositions du décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap ainsi que des articles L-112-1 à L112-5, D351-27 à D351-31 et D112-1 à R112-3 du code de l'éducation.

Description par le candidat des aménagements dont il souhaite bénéficier pour chaque type d'épreuve

Ecrit : (préciser si le besoin est pour les épreuves Littéraire et/ou scientifiques pour chaque mesure et si utilisation de l'ordinateur préciser les logiciels)

Oral (préciser si le besoin est pour la Préparation et/ou passage et/ou TP et/ ou TIPE pour chaque mesure) :

Cette description n'engage en rien les concours, seuls décisionnaires des mesures d'aménagements accordées.

Le candidat souhaite renoncer aux aménagements suivants :
(obtenus précédemment pour le baccalauréat et/ou les concours de l'année précédente)

A signer obligatoirement

Je m'engage à transmettre mon dossier COMPLET au plus tard le 12 janvier 2026 17h

Signature du candidat :